

ASSEMBLÉE NATIONALE

17 novembre 2016

ADAPTATION DES TERRITOIRES LITTORAUX AU CHANGEMENT CLIMATIQUE - (N° 3959)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CD54

présenté par
Mme Got, rapporteure

ARTICLE 11

À la première phrase de l'alinéa 7, substituer aux mots :

« prend en compte »,

les mots :

« tient compte de ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à rendre plus souple la fixation du prix d'expropriation.